maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 28 avril 2014
Séance du 16 avril 2014

6 Relations internationales - Hommage à Fernand Tuil en Palestine - mandats spéciaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mme FAZAL, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI-SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER	Pouvoir à	Mme CAPON
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LELONG
Mme DHOURY	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. BELMHAND

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

La Ville de Creil est jumelée avec le camp de réfugiés de Qadoura en Palestine. Ce partenariat est né grâce à l'intervention de Fernand Tuil, Président de l'AJPF, association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises. Fernand Tuil est décédé l'hiver dernier. L'AJPF et ses nombreux partenaires, dont la Ville de Creil, tiennent à lui rendre un hommage officiel pour son engagement permanent en faveur de la paix en Israël et en Palestine et les nombreuses actions qu'il a impulsées afin de rapprocher les populations des camps de réfugiés avec les populations françaises.

Un voyage est organisé en Israël et en Palestine du 29 mai au 1er juin 2014, en présence des membres de l'AJPF et des représentants des collectivités ayant travaillé avec lui. La délégation sera reçue par le consul, une soirée hommage aura lieu en présence du Président Abbas, plusieurs rencontres avec des élus, chefs de camps, associations et pacifistes israéliens sont prévues.

A cet effet, un mandat spécial doit être donné à monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, et madame Hafida MEHADJI, conseillère municipale, pour représenter la ville de Creil au sein de cette délégation.

Par ailleurs des frais par anticipation, d'un montant de 1 434 euros ont été engagés afin de réserver les billets d'avion. Les autres frais liés au déroulement du séjour sur place sont pris en charge par les élus.

maintenant !

Il vous est demandé :
- d'approuver le mandat spécial pour se rendre en Israël et en Palestine, donné à : monsieur Jean-Claude VILLEMAIN et madame Hafida MEHADJI.
- d'approuver la prise en charge des deux billets d'avion pour ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2009 concernant l'approbation du jumelage de la ville de Creil avec la ville de Bethléem et le Camp de Qadoura et l'autorisation donnée à Monsieur le maire pour signer les accords relatifs à ce jumelage,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 16 avril 2014,
Considérant que l'engagement de la Ville de Creil en Palestine, et tout particulièrement avec le camp de Qadoura est lié aux actions menées par Fernand Tuil, qui était le président de l'AJPF,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver les mandats spéciaux donnés à monsieur Jean-Claude VILLEMAIN et madame Hafida MEHADJI pour se rendre en Palestine et en Israël.

Article 2 : d'approuver la prise en charge des deux billets d'avion pour ce déplacement.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/021/AI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 29 AVR. 2014

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le 12/05/2014
et publication ou notification le 29/04/2014
CREIL, le 12/05/2014
LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE CREIL OISEPICARDIE